

Bénéficiez d'aides
pour rénover
votre logement



OPAH

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat décidée par

Médoc Cœur de Presqu'île

8 millions d'euros d'aides pour financer vos travaux

2019
2024

C'est quoi l'OPAH ?

- > **Des aides financières** pour la réalisation de vos travaux
- > **Un accompagnement gratuit administratif et technique** tout au long de votre projet



Une aide pour quels travaux ?

- > **Rénovation énergétique**
isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage...
- > **Mise aux normes**
d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage....) et assainissement
- > **Adaptation**
aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)
- > **Aides supplémentaires à Pauillac et Lesparre-Médoc**

Qui est concerné ?

> Vous êtes propriétaire occupant

Vous souhaitez améliorer le confort de votre résidence principale, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour le maintien à domicile ?

Vous pouvez bénéficier d'aides allant de 40 à 80% du montant hors taxes des travaux plafonné à 20 000 € ou 10 000 € selon votre niveau de ressources et le type de travaux.

> Vous êtes propriétaire bailleur

Vous envisagez la remise aux normes ou la réfection complète d'un logement que vous souhaitez mettre en location ?

Grâce à l'OPAH, valorisez votre patrimoine, facilitez sa mise en location et offrez un meilleur confort de vie à vos locataires !

Vous pouvez bénéficier d'aides pouvant atteindre de 30% à 80% du montant hors taxes des travaux plafonné à 750 € ou 1000 € par m² selon le cas.

En contrepartie, le logement sera conventionné pendant une durée de 9 ans.



Conditions principales à respecter

Être propriétaire d'un logement qui a plus de 15 ans

Attendre l'accord des financements pour commencer les travaux

Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment (et labellisés RGE pour les travaux de rénovation énergétique)



Contactez SOLiHA Gironde
05.56.33.88.94

Des permanences sur votre territoire pour répondre à toutes vos questions !

- > Le 1er mercredi du mois de 10h à 12h en alternance à Lesparre (Communauté de Communes - 10 place du Maréchal Foch) et Pauillac (Mairie - 1 quai Antoine Ferdinand).
- > Retrouvez le planning sur le site de la Communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île

SOLiHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

GIRONDE

211, cours de la Somme
33800 Bordeaux

www.gironde.soliha.fr

05 56 33 88 94

Ou inscrivez-vous directement sur le site de
l'Agence nationale de l'habitat :
mon.projet.anah.gouv.fr

es partenaires de l'OPAH :

